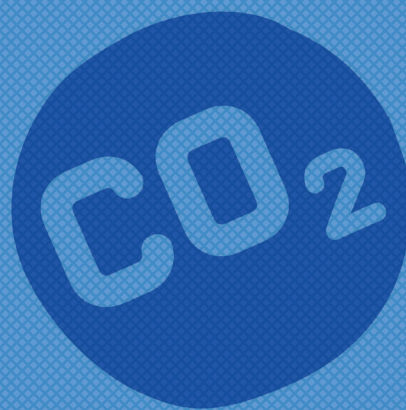


COMPTE
ÉPARGNE



Le Finistère, territoire pilote
d'une économie positive :
réduire les émissions de CO₂
et générer de la croissance

Dossier de presse

Novembre 2013



450, une start-up aux préoccupations bas-carbone

Jeune entreprise innovante composée d'experts en CO₂, énergie, algorithmique, big data et webmarketing, 450 a inventé le « compte épargne CO₂ », dont l'objectif est d'inciter positivement les citoyens à réduire leurs émissions de CO₂.



Pour mener à bien ce projet ambitieux, 450 récompense entreprises, collectivités et ménages en leur distribuant des « kg de CO₂ » lorsqu'ils réduisent leurs émissions de CO₂. Ces kg de CO₂ correspondent aux quotas de CO₂ de l'Etat français, obtenus dans le cadre du protocole de Kyoto. Pour ce faire, 450 a reçu un agrément de l'Etat. Les kg de CO₂ sont ensuite utilisés comme une monnaie, pour acquérir des biens et services sobres en CO₂.

Via le compte épargne CO₂, 450 met donc en place un écosystème ou « cercle économique bas carbone » au sein duquel circule la nouvelle monnaie, le kg de CO₂. Plus ce cercle

économique comptera de membres, plus les émissions de CO₂ diminueront et plus les réductions de CO₂ auront de la valeur...

Le nom de l'entreprise n'a pas été choisi au hasard. Il fait référence à la recommandation du Groupe International des Experts sur le Climat (GIEC), stipulant que pour limiter l'élévation de la température terrestre à 2°C, il est nécessaire de limiter la concentration de CO₂ dans l'atmosphère à 450 parties par million (ppma maximum).

La société a déjà levé 300 K€ et prépare un tour de table de 600 K€ pour accélérer son développement.

L'urgence d'agir à tous les niveaux

Avant le début du XXI^e siècle, les teneurs en CO₂ dans l'atmosphère augmentaient à un rythme de 1 % par an. Depuis le début des années 2000, cette augmentation a atteint les 3 % par an. A ce rythme, l'augmentation de la température planétaire moyenne pourrait atteindre 3.5°C en 2100 selon le GIEC, alors que le seuil critique à ne pas dépasser se situe à 2°C. Il est indispensable d'agir dès maintenant à tous les niveaux pour réduire nos émissions de CO₂ !

Le Ministère de l'Ecologie l'a bien compris et a lancé en 2006 le dispositif des « Projets Domestiques », permettant aux développeurs de projets d'intégrer le bénéfice des crédits carbone dans le plan de rentabilisation de leur investissement. 450 s'inscrit dans la dynamique de ce dispositif.



L'objectif : diminuer de 20 % les émissions françaises de CO₂ d'ici 2020

Le changement climatique coûte cher !

La hausse constante des émissions de CO₂ a incontestablement provoqué un dérèglement climatique. La conséquence ? Une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresse, typhon, ouragans, inondations...), **dont les dégâts sont naturels, mais aussi financiers**. Les assurances supportent le coût de ces catastrophes et le reportent mécaniquement sur les cotisations des assurés. Par exemple, le gouvernement français a injecté 300 à 400 millions d'euros dans le « plan canicule » à la suite de la vague de chaleur de l'été 2003. Le rapport de l'ONG Dara (Vulnerability report) de septembre 2012 chiffre la dépense à 1,6 % du PNB mondial en 2012. L'économiste anglais Nicolas Stern estimait en 2006 qu'il fallait dépenser 1 % du PNB mondial chaque année jusqu'en 2050. Si aucune action n'est entreprise, le changement climatique va entraîner une réduction du PNB mondial, comprise entre 5 et 20 % par an. Pour éviter ces dépenses, la diminution des émissions de CO₂ est un passage obligé.

Le protocole de Kyoto a fixé aux pays développés des objectifs à ce niveau. Il a ainsi été demandé à la France de limiter ses émissions à 564 tonnes de CO₂ par an entre 2008 et 2012. Ce total devra encore diminuer de 20 % d'ici

2020. Pour atteindre cet objectif, l'Etat français dispose de différents outils économiques, tels que le projet d'une taxe carbone par exemple, ou des réglementations contraignantes (limitation des émissions d'un véhicule par km, réglementation thermique dans l'habitat...). Elle distribue aussi des aides pour inciter les entreprises et les citoyens à être moins énergivore. Par exemple, certains travaux liés à l'habitat donnent droit à un crédit d'impôt qui valorise les réductions d'émissions de CO₂ à 146 € par tonne. Le bonus de 6 300 € pour une voiture électrique valorise lui les réductions d'émissions de CO₂ à 315 € par tonne.

Diviser la dépense publique par trois ou plus

Les économistes du Working Group II du GIEC estiment que pour limiter l'augmentation de la température à 2° C d'ici à 2050, le prix du carbone devra atteindre 100 € par tonne en 2030. Pour atteindre ce prix, il faudrait que la tonne de carbone soit valorisée à 52,64 € en 2013, et qu'une hausse annuelle de 4 % soit systématiquement appliquée. En cohérence avec ces analyses, 450 a retenu en 2013 le prix de 52,64 € par tonne de carbone qu'elle propose aux titulaires d'un compte épargne CO₂.



Le compte épargne CO₂ : une solution incitative pour réduire les émissions de carbone

Le compte épargne CO₂ est née d'une conviction : pour réduire les émissions de CO₂, les démarches uniquement vertueuses sont insuffisantes. Une incitation monétaire pourrait permettre d'obtenir des résultats probants !

Créé par 450, ce compte a pour objectif de récompenser les efforts réalisés par les citoyens français pour réduire leurs émissions de carbone. Comment ? En donnant, dans la vie de tous les jours, une valeur réelle au CO₂ économisé. Ce « nouveau revenu » provoquera une réduction des émissions de CO₂ via la création d'un nouveau pouvoir d'achat.

Comment fonctionne le compte épargne CO₂ ?

La création d'un compte épargne CO₂ est simple et se fait en ligne. Une fois le compte créé, 450 réalise un bilan des émissions de carbone annuelles de son détenteur afin d'enregistrer ses émissions de CO₂ réelles. A charge, ensuite, à chaque titulaire d'un compte de réduire ses émissions en modifiant son comportement, son organisation, en isolant son logement ou ses locaux, en optant pour un mode de transport doux... Sur la base de justificatifs fournis (factures énergétiques, preuves d'achats...), 450 calculera ensuite précisément les réductions d'émissions de CO₂ générées par ces modifications : le CO₂ économisé par chaque

titulaire sera crédité sur son compte et valorisé à hauteur de 52,64 € la tonne (en 2013) ou plus.

Comment utiliser ces kg de CO₂ ?

Une fois crédités sur le compte, les kg de CO₂ sont voués à circuler au sein du cercle économique bas carbone. Les particuliers peuvent soit récupérer les sommes en question, soit les échanger, soit bénéficier d'offres spéciales auprès des partenaires de 450, dont le nombre ne cessera de grandir dans les années à venir. Billets de train, places de spectacles, tickets de bus, vélos électriques, repas au restaurant : payer une partie de ses achats quotidiens en CO₂ devient possible !

Les entreprises et collectivités qui réduisent leurs émissions de carbone ou qui acceptent de se faire payer en partie en CO₂ disposent également de plusieurs possibilités pour utiliser leurs kg de CO₂. Elles peuvent notamment la redistribuer à leurs salariés ou la mettre au service de leurs administrés.

Une filière économique à effet vertueux non-inflationniste

La création du compte épargne CO₂ constitue une forte innovation monétaire, comparable, en un sens, à la mise en place des Titres Restaurant dans les années 1960. Lorsqu'un flux d'échange constant et important de carbone sera atteint, l'argent « réel » ne sera même plus évoqué dans les transactions. Le carbone deviendra une alternative de paiement à part entière.

Place à une économie positive !

Le rôle de 450 est de permettre aux détenteurs de cette nouvelle monnaie de l'utiliser au sein d'un cercle économique bas carbone constitué de ménages, d'entreprises et de collectivités. Pour les particuliers, le schéma est simple : les crédits de CO₂ dont ils disposent sont valorisés, en 2013, à 52,64 € la tonne. Ils peuvent être utilisés auprès de sociétés ou collectivités désireuses de compenser leurs émissions en rachetant ce CO₂, ou auprès de partenaires commerciaux acceptant d'être partiellement payés en kg de CO₂. La tenue d'un compte épargne CO₂, gratuite, génère donc une indiscutable hausse du pouvoir d'achat des ménages.

Le compte épargne CO₂ fournit également l'opportunité aux entreprises d'augmenter leur chiffre d'affaires. Pourquoi ? Parce qu'en acceptant d'être partiellement payées en carbone, elles se différencient de leurs

concurrents et acquièrent ou fidélisent leurs clients. Ces kg de CO₂ peuvent ensuite être vendus par les entreprises à d'autres sociétés désireuses de compenser leurs propres émissions, ou distribués à leurs salariés ou clients, contribuant là aussi à la hausse du pouvoir d'achat.

Une économie créatrice d'emplois et d'alternatives

Lancée à l'échelle du Finistère, l'activité de 450 entend s'étendre rapidement en France et dans le monde. En générant de plus en plus de transactions, ce développement encouragera à la fois la réduction des émissions de CO₂ et la consommation. 450 contribuera également au développement de l'économie numérique, activité fortement créatrice d'emplois. De nombreuses pistes restent à explorer pour monétiser la démarche initiée par le compte épargne CO₂.



Particuliers : augmenter vertueusement son pouvoir d'achat



La possession d'un compte épargne CO₂ est totalement gratuite.
L'occasion est belle de réduire ses émissions de CO₂ et prendre soin de l'environnement, tout en augmentant son pouvoir d'achat.

Prenons l'exemple de Madame Martin.

La première étape, pour elle, consiste à ouvrir un compte épargne CO₂ sur internet, à l'adresse **compteepargneCO2.com**. Une fois ce compte ouvert, elle reçoit 400 kg de CO₂ en cadeau de bienvenue de la part des partenaires qui soutiennent cette initiative. Elle devra suivre quelques étapes simples afin de cumuler d'autres kg de CO₂ sur son compte et les utiliser.

- > Elle devra tout d'abord déclarer et faire valider par 450 le bilan des émissions de CO₂ de son foyer. Ce bilan est basé sur le système de chauffage, la qualité de l'isolation de sa maison, son mode de transport quotidien, les performances énergétiques de ses appareils ménagers et de nombreux autres points.
- > Elle devra ensuite présenter et justifier à 450 ses réductions de CO₂, basées sur le bilan de référence réalisé précédemment. Ces réductions peuvent être dues à la démarche vertueuse adoptée par Madame Martin et sa famille : changement de chaudière (qui peut déjà faire l'objet d'un crédit d'impôt), achat d'un véhicule électrique, réduction globale de la consommation énergétique...
- > Madame Martin a déjà réduit ses émissions de CO₂ lors des trois dernières années ? Elle peut alors bénéficier dès maintenant de ce dispositif et cumuler les kg de CO₂ !

- > 450 vérifiera et validera ces réductions de CO₂, qui donneront alors lieu à un versement de kg de CO₂ sur le compte épargne CO₂ de Madame Martin. Un changement de chaudière pourrait, par exemple, provoquer un gain de 7 tonnes de CO₂, un changement de véhicule, un gain de 2 tonnes, etc.
- > Madame Martin disposera également d'autres moyens pour gagner des kilos de carbone. Son compte pourra par exemple être directement abondé par son employeur, en récompense de son choix de venir quotidiennement au travail en covoiturage.
- > Il ne restera plus à Madame Martin qu'à utiliser ses crédits carbone ! Elle pourra, pour cela, effectuer des virements ou des « chèques carbone » pour payer une partie de ses achats auprès des partenaires de 450, dont le nombre augmentera fortement dans les mois à venir. Sa collectivité lui permettra peut-être également de bénéficier, grâce à son compte épargne CO₂, de tarifs avantageux pour accéder aux équipements publics. Mme Martin peut aussi vendre ses kg de CO₂ et recevoir 52.54 € par tonne, à une entité qui lui achète pour compenser ses émissions de CO₂.

Entreprises : un atout commercial et un bénéfice d'image

À l'avenir, les entreprises seront de plus en plus contraintes à limiter leur empreinte carbone, sous peine de payer de fortes taxes et pénalités. Car si aujourd'hui, seules les entreprises « sous quotas de CO₂ » sont soumises à des obligations de déclaration et de réduction de leurs émissions, cette réglementation sera forcément amenée à se durcir et à concerner davantage de sociétés.

Il est important d'agir dès maintenant et le compte épargne CO₂ constitue, pour les entreprises, un moyen économiquement rentable de contribuer à l'effort écologique. Il représente pour elles un nouvel argumentaire commercial et un moyen efficace d'optimiser leur image auprès de leurs clients comme de leurs salariés.

Prenons l'exemple d'**une entreprise de transport routier**. Elle dispose de deux moyens de cumuler des tonnes de CO₂ :

- > Limiter ses émissions, de la même façon que les particuliers. Elle peut, par exemple, former ses conducteurs à la conduite économe en carburant, moderniser sa flotte de véhicule, isoler ses locaux, opter pour le feroutage...
- > Accepter de se faire payer en CO₂ par ses clients. Cette action valorise le CO₂ et prouve l'engagement concret de l'entreprise en matière de lutte contre le changement climatique, et lui ouvre aussi de nouvelles perspectives commerciales.

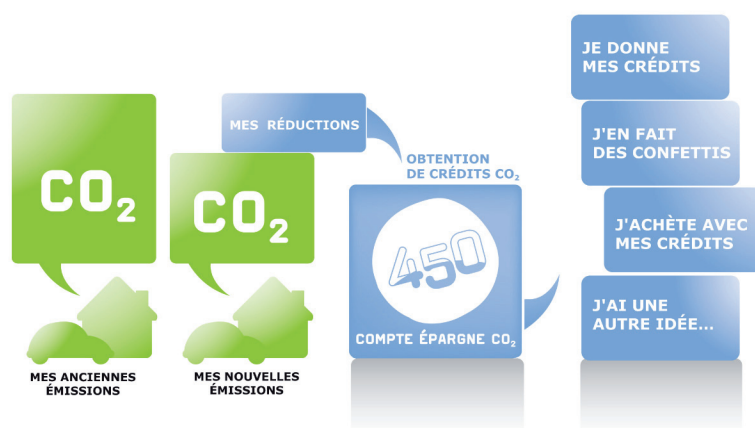
Que faire du CO₂ accumulé ?

- > **Le dépenser** : l'entreprise peut choisir de payer en CO₂ ses fournisseurs acceptant ce moyen de paiement, ou investir dans des équipements auprès des partenaires de 450.
- > **Le transformer en euros** en demandant sa conversion en euros à 450 qui le vendra à une entité qui veut compenser ses émissions.
- > **Le redistribuer à ses salariés** afin de récompenser leur démarche vertueuse : notre entreprise de transport peut par exemple abonder en CO₂ le compte de ses conducteurs ayant suivi une formation à la conduite économe en carburant. Elle peut également récompenser ainsi ses salariés venant au travail en covoiturage, en vélo ou en utilisant les transports en commun.

Collectivités : encourager les comportements vertueux

Le compte épargne CO₂ permet aux collectivités à la fois de cumuler des tonnes de CO₂ et d'inciter leurs administrés à adopter une démarche vertueuse, réduisant ainsi directement et indirectement leur empreinte carbone. Il s'agit donc d'un nouvel outil pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs du plan climat énergie territorial défini par chaque collectivité.

Comme les entreprises, pour justifier de ses économies de carbone, une collectivité peut par exemple choisir d'isoler ses locaux, d'équiper les services communaux de véhicules électriques ou encore de créer un nouveau réseau de transports en commun utilisant des énergies propres. Elle peut également opter pour le principe de compensation volontaire en achetant des tonnes de carbone à une entreprise. Lors de la réalisation de son bilan carbone, elle se retrouvera alors propriétaire de plusieurs centaines ou milliers de tonnes de CO₂.



Redistribuer indirectement les crédits CO₂ à la population

Une collectivité peut utiliser ses kg de CO₂ pour, inciter ses administrés à réduire leurs émissions de CO₂ ou pour sélectionner ses fournisseurs, et ainsi accélérer la mobilisation vers une économie sobre en CO₂.

Comment ? En proposant par exemple aux administrés titulaires de comptes épargnes CO₂ des tarifs réduits d'utilisation des services

publics : entrée à la piscine, à la patinoire... En proposant ces réductions sur les tickets de bus ou de tramway, ou en permettant aux citoyens de régler une partie de leur coût en carbone, elle les encourage à adopter une démarche vertueuse et à réduire leurs propres émissions de CO₂.

Les grands acteurs du territoire au cœur d'une dynamique collective

Carrefour entre terre et mer, territoire d'initiatives et d'innovation, le Finistère constitue un vivier d'entreprises dynamiques, particulièrement sensibles aux environnementales. Rien de surprenant, donc, à ce que des acteurs économiques et emblématiques forts du département s'engagent, aux côtés de 450, dans l'aventure du Compte Epargne CO₂.

Crédit Mutuel Arkéa, Les Recycleurs Bretons, Sill, Le Télégramme, Trécobat, Combiwest, Guyader, Europcar, Transalliance, iDTGV : qu'elles soient originaires du Finistère ou solidement implantées à l'extrême ouest du pays, les entreprises séduites par le concept du Compte Epargne CO₂ ont choisi de s'engager dans une démarche collective. Leur ambition commune : prouver à l'échelle du territoire que l'on peut créer un nouveau modèle économique, conciliant lutte contre le changement climatique et croissance économique, destiné à faire école à grande échelle. Rien de tel, pour cela, que l'envergure et l'aura d'entreprises dont la réussite est exemplaire.

Les collectivités (Brest métropole océane, Quimper communauté, le Conseil Général du Finistère et la Région Bretagne), apportent leur soutien à ce projet qui rejoint leurs préoccupations et initiatives (Plan Climat Energie Territoire, mise en place d'aires de covoiturage, aide à la rénovation thermique des bâtiments, promotion des énergies renouvelables...). Une prise de conscience des pouvoirs publics symbolisée par le soutien de Nicolas Hulot, envoyé spécial du président de la république pour la protection de la Planète, qui a su détecter tout le potentiel du dispositif ; mais aussi par l'implication enthousiaste et sans faille de Michel Rocard. Conscient de la difficulté de mouvoir la machine publique, l'ancien Premier Ministre a décidé d'éveiller les consciences à l'intérêt de ce projet incitatif et indispensable. Il est donc devenu son ambassadeur dans le milieu politique.

Nos partenaires



Crédit Mutuel ARKEA



Le Télégramme



VILLE
DE QUIMPER



**COMPTE
ÉPARGNE**



www.comptepargneCO2.com

CONTACT PRESSE

Fanny EVENAT

RIVACOM

02 98 43 21 50

06 48 14 25 04

CONTACT 450

Jean-Luc BARADAT

06 64 80 25 24

jean-luc.baradat@450CO2.com